

Les Associations au sein du collège

A. Le Foyer Socio Educatif (FSE)

Le FSE du collège G Pompidou est une association régie par la loi 1901. Il regroupe aussi bien les personnels de l'établissement que les parents d'élèves et les élèves. Il est géré par des personnes bénévoles.

Il a pour objectif d'améliorer la vie des élèves au sein du collège (activités de l'internat, foyer des élèves) mais aussi, en dehors de l'établissement (aide aux séjours linguistiques, aux séjours pédagogiques ou d'apprentissage de la sécurité routière).

Toutes ces actions peuvent avoir lieu grâce à l'adhésion des familles et grâce à la réalisation de projets durant l'année (photos de classe, vente de chocolats).

Plus les adhésions des familles seront nombreuses, plus l'aide du FSE envers les élèves sera importante.

Adhésion FSE

- 1 enfant : 7 euros
- 2 enfants : 10 euros
- 3 enfants : 12 euros

Le règlement se fait par chèque libellé à l'ordre du FSE du Collège G. Pompidou.

Indiquez les nom-prénom et niveau de classe 2020-2021 de l'(ou des) élève(s) au dos du chèque.

B. L'Association Sportive (AS)

L'association sportive du collège est une association régie par la loi 1901. Elle est affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Elle regroupe les élèves volontaires (désireux de pratiquer une activité sportive en compétition ou non, ou encore désireux de devenir jeune officiel), des parents d'élèves et des personnels de l'établissement. Ces activités ont lieu le mercredi après-midi, à Cajarc ou en déplacement. Elles sont encadrées par les professeurs d'EPS du collège.

Pour adhérer, chaque élève doit fournir :

- l'autorisation parentale jointe au dossier d'inscription dûment complétée et signée
- la cotisation de 15 euros qui permet à l'élève de pratiquer autant d'activités durant toute l'année scolaire (28 euros pour 2 enfants et 40 euros pour 3 enfants)

L'adhésion à l'association sportive implique :

1. Un engagement assidu pour l'année dans les activités choisies en septembre
2. Une implication totale
3. Un respect du règlement intérieur du collège, y compris lors des activités

Adhésion AS

15€ par élève scolarisé au collège, 28€ pour 2 enfants, 40€ pour 3 enfants

Le règlement se fait par chèque libellé à l'ordre de l'AS du Collège G. Pompidou.

Indiquez les nom-prénom et niveau de classe 2020-2021 de l'(ou des) élève(s) au dos du chèque.

Points de vigilance :

- sauf cas exceptionnel, aucun désistement ne sera accepté le mercredi matin.
- toute absence injustifiée aura pour conséquence l'exclusion définitive de l'élève de l'association.
- l'élève DP convoqué à un entraînement ou un match ne pourra pas être autorisé à prendre son repas du mercredi midi en dehors du collège.